

Délibération N° 2026-03-06-DGS

Désignation des représentant.e.s du
Conseil municipal au sein du Conseil
d'administration du CCAS

Département du Val-de-Marne

Arrondissement de Nogent-sur-Marne

Nombre de membres composant	
Le Conseil Municipal	45
Membres en exercice	45
Présent.e.s ou représenté.e.s	
à la séance	45
Absent.e.s	0

SÉANCE DU 21 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le **vingt et un**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **dix-sept mars**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire**.

ÉTAIENT PRÉSENT.E.S

M. GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. GUENICHE, Mme FENASSE, M. SEYE, Mme NIAKHATE, M. LACHELACHE, Mme LELU, M. ORJEBIN, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MORA, Mme BOUHADA, M. FERNANDEZ, Mme BENZIANE, M. BERNIER-GRAVAT, Mme MICHEL, M. BATTAL, Mme NAIT-BAHLOUL, M. MALLERIN, Mme FARNOUX, M. CHEVALLIER, Mme MUTARELLO, Mme AVOGNON-ZONON, M. DAMIANI, M. KEITA, Mme GARNIER, M. DERRAAOUI, Mme BARBAY, Mme TRANCART, Mme SAINT-GAL, M. MOLINER, M. AMMOUCHE, M. OSIPA, M. KHEDIM, Mme LAUSSEL, M. JAMES, Mme CAZALS, M. TARGUI, Mme LAROQUE, M. COVIAUX, Mme DERFOUFI, M. FEBRARO, Mme SENKUS, M. HERNANDEZ, Mme MAUPIN

EXCUSÉ.E.S - REPRÉSENTÉ.E.S

ABSENT.E.S

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur Quentin BERNIER-GRAVAT ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a accepté.

LE CONSEIL,

VU le Codé général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-33 ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L.123-6, L126-6, R.123-8, R.123-10 et R.123-15 ;

CONSIDERANT la délibération du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 fixant à 9 le nombre d'administrateurs à siéger au sein du CCAS ;

CONSIDERANT qu'une seule liste de candidature a été soumise pour la désignation des 9 représentant.e.s du Conseil Municipal au CCAS de la Commune,

CONSIDERANT que cette liste respecte la représentation proportionnelle des membres du Conseil Municipal,

DECIDE,

Article 1 : Sont proclamés élu.e.s au sein du Centre Communal d'Action Social de la commune

1. Madame Anne KLOPP
2. Monsieur Franck MORA
3. Madame Anne-Marie MAFFRE
4. Madame May BOUHADA
5. Madame Clémence AVOGNON
6. Monsieur Khalid DERRAAOUI
7. Monsieur Slimane AMMOUCHE
8. Madame Julie SENKUS
9. Monsieur Renato FEBBRARO

Article 2 : Le Maire et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : La présente délibération sera transmise au Préfet du Val-de-Marne, affichée sur les panneaux d l'hôtel de Ville et publiée sur le site internet de la Ville.

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Fontenay-sous-Bois dans le délai de deux mois à compter de sa notification (ou de sa publication). L'absence de réponse à ce recours dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Melun – 43, rue du Général de Gaulle - 77000 Melun – dans le délai de deux mois :

- à compter de la notification (ou de la publication) de la délibération ;

- à compter de la réponse de l'administration, si un recours administratif a été préalablement formé. »

Transmission électronique en

Préfecture du Val-de-Marne

le 24 MARS 2026

Publication

le 24 MARS 2026

Notification

le

Certifié exécutoire



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

Jean-Philippe GAUTRAIS



Le secrétaire de séance,